

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 avril 2016

Date de Convocation : le 13 avril 2016

Compte-rendu affiché : le 20 avril 2016

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil seize, le mardi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN

Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Monsieur Roger BLIN

Madame Josette PFLUG donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID

Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absent

Monsieur Stéphane LEBEAU

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 30 mars 2016 aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

I/ BUDGET

1. Délibération relative à une Décision Modificative concernant le Budget Principal
2. Délibération relative à une demande de subvention DETR 2016 concernant la réhabilitation de la toiture de l'École Maternelle
3. Délibération relative à une demande de subvention « Villages de l'Yonne » au Conseil Départemental de l'Yonne concernant la réhabilitation de la toiture de l'École Maternelle

II/ INFORMATIONS DU MAIRE

III/ QUESTIONS DIVERSES

I/ BUDGET**1.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le Budget Principal**

- Délibération n° 027-2016

Afin de permettre l'équilibre du Budget Principal, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

1.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le Budget Principal**Décision Modificative n° 1 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la décision modificative suivante :

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

C/6411 – Personnel Titulaire	+ 29 112,78 €
023 – Virement vers Investissement	- 33 455,02 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

021 – Virement depuis Fonctionnement	- 33 455,02 €
--------------------------------------	---------------

1.2/ Délibération relative à une demande de subvention DETR 2016, concernant la toiture de l'École Maternelle – Délibération n° 028-2016

La toiture de l'École Maternelle est endommagée et il est urgent de procéder à une réparation.

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à l'État « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » DETR – 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'effectuer la réparation de la toiture de l'École Maternelle pour un montant prévisionnel de 15 063,00 € HT

CHARGE le maire de déposer le dossier de demande de subventions

SOLLICITE de l'État la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR 2016**) au taux de 40 % soit 6 025,20 € HT

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

1.3/ Délibération relative à une demande de subvention « Village de l'Yonne » au Conseil Départemental de l'Yonne, concernant la toiture de l'École Maternelle – Délibération n° 0-2016

La toiture de l'École Maternelle est endommagée et il est urgent de procéder à une réparation.

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention « Villages de l'Yonne » au Conseil Départemental de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'effectuer la réparation de la toiture de l'École Maternelle pour un montant prévisionnel de 15 063,00 € HT

CHARGE le maire de déposer le dossier de demande de subventions

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention « Villages de l'Yonne » au taux de 30 % soit 4 518,90 € HT

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

II/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Relance de l'Association « Route Touristique des Vignobles de l'Yonne », cotisation 107,00 € par an. Le Conseil Municipal décide de régler cette cotisation et de demander les circuits proposés.
- Réserve Communale pour les Risques Civils : La Commune est peu concernée par ce type de risques.
- Cirque STEN (Petit Cirque Familial) nous a envoyé une demande pour s'installer dans notre commune pour une représentation sur le pâtis les 10 et 11 février 2017. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Madame SAVIE EUSTACHE informe ses collègues que les cinq fenêtres de l'École ont été posées. Travail soigné et du plus bel effet.

III/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel LAPORTE informe le Conseil Municipal que quelques individus déposent des ordures dans les bacs d'autres habitants. Également il y a des dépôts dans les poubelles le long des routes et dans les poubelles du cimetière.
- Monsieur Didier NOUVELOT relaie la plainte de plusieurs propriétaires de chats qui disparaissent dans un même quartier. Madame le Maire a informé la Gendarmerie de ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Récapitulatif des délibérations prises :**I/ BUDGET – Délibération n° 027-2016**

1.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le Budget Principal

I/ BUDGET – Délibération n° 028-2016

1.2/ Délibération relative à une demande de subvention DETR 2016, concernant la toiture de l'École Maternelle

I/ BUDGET – Délibération n° 029-2016

1.3/ Délibération relative à une demande de subvention « Villages de l'Yonne » au Conseil Départemental de l'Yonne, concernant la toiture de l'École Maternelle